



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Motifs de décision

Clients multiples

RH-R-2-94

Octobre 2009

Révision de la décision RH-2-94
Coût du capital

Canada

Motifs de décision

Relativement à

Clients multiples

Révision de la décision RH-2-94
Coût du capital

RH-R-2-94

Octobre 2009

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2010
représentée par l'Office national de l'énergie

N° de cat. NE22-1/2010-1F
ISBN 978-1-100-93463-1

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires :
Bureau des publications
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Courrier électronique : publications@neb-one.gc.ca
Fax : 403-292-5576
Téléphone : 403-299-3562
1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles à la bibliothèque de l'Office
(rez-de-chaussée)

Imprimé au Canada

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2010 as represented by the National Energy Board

Cat No. NE22-1/2010-1E
ISBN 978-1-100-14608-9

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:
The Publications Office
National Energy Board
444 Seventh Avenue S.W.
Calgary, Alberta, T2P 0X8
E-Mail: publications@neb-one.gc.ca
Fax: 403-292-5576
Phone: 403-299-3562
1-800-899-1265

For pick-up at the NEB office:
Library
Ground Floor

Printed in Canada

Introduction

Par la décision RH-2-94 concernant plusieurs sociétés pipelinières, le coût du capital de six pipelines réglementés par l'Office national de l'énergie (l'Office) a été approuvé.¹ Cette décision a établi une structure présumée du capital pour chaque pipelinière et un rendement du capital-actions (RCA) commun pour les six pipelines de 12,25 % en 1995. Cette décision a établi également une formule (la formule RH-2-94) qui rajuste automatiquement chaque année le taux de RCA sur la base d'un coefficient de 75 % de la variation du rendement à long terme escompté des obligations à long terme du gouvernement du Canada.

Par une lettre datée du 23 mars 2009, l'Office a fait savoir qu'il avait décidé d'étudier la possibilité d'entreprendre une révision de la décision RH-2-94, et a sollicité des commentaires à cet égard. Avant la clôture de la période de commentaires, en réponse aux premières observations reçues, l'Office a envoyé une lettre le 1^{er} mai 2009 confirmant le processus énoncé dans la lettre du 23 mars 2009. Après examen des présentations des parties, l'Office a fait savoir dans une lettre du 3 juillet 2009 qu'il avait décidé de mettre en branle une révision de la décision RH-2-94. Il a sollicité des commentaires supplémentaires, notamment sur trois issues possibles précises de la révision. Ses motifs de décision ont été publiés le 8 octobre 2009 et ont été annexés à une lettre.

Par souci de commodité, l'Office a réuni ces quatre lettres, y compris les Motifs de décision du 8 octobre 2009, en un seul document, et a inclus une liste d'abréviations et un glossaire pour faciliter la lecture. Comme les listes de distribution annexées aux quatre lettres étaient semblables, l'Office n'a reproduit que la liste finale accompagnant sa lettre du 8 octobre 2009.

1 Les six pipelines étaient les suivants : TransCanada PipeLines Limited, Westcoast Energy Inc., Foothills Pipe Lines Ltd., Alberta Natural Gas Company Ltd, Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. et TransMountain PipeLine Company Ltd. Deux autres pipelines du groupe 1, soit Pipelines Trans-Nord Inc. et Interprovincial Pipe Line Inc., faisaient partie initialement de l'instance RH-2-94, mais le coût du capital de ces dernières n'a pas été inclus dans la décision RH-2-94 parce que des ententes avaient été conclues avant que cette décision ne soit rendue par l'Office.

Table des matières

Liste des annexes	i
Abréviations	ii
Glossaire	iii
1. Décision du 8 octobre 2009	1
1.1 Contexte	1
1.2 Opinion de l'Office	1

Liste des annexes

I	Lettre de l'Office du 23 mars 2009	3
II	Lettre de l'Office du 1 ^{er} mai 2009	4
III	Lettre de l'Office du 3 juillet 2009	6
IV	Lettre de présentation de l'Office datée du 8 octobre 2009	8
V	Liste de distribution annexée à la lettre de présentation de l'Office datée du 8 octobre 2009	9

Abréviations

ACIG	Association des consommateurs industriels de gaz
ACPP	Association canadienne des producteurs pétroliers
KMC	Kinder Morgan Canada Inc.
Office ou ONÉ	Office national de l'énergie

Glossaire

Formule RH-2-94	Formule employée pour calculer le taux de rendement du capital-actions ordinaire de certaines sociétés pipelières réglementées par l'ONÉ, et établie lors de l'instance RH-2-94, modifiée pour éliminer l'arrondissement des chiffres.
RH-2-94	Instance de l'ONÉ relative au coût du capital des sociétés pipelières (Motifs de décision datés de mars 1995).
Structure du capital	Composition du financement d'une entreprise; elle s'exprime généralement par une ventilation, en pourcentage, des types de capitaux employés.
Structure du capital présumée	Structure du capital théorique utilisée à des fins d'établissement des droits, qui peut être différente de la structure du capital réelle de la société.

Chapitre 1

Décision du 8 octobre 2009

1.1 Contexte

Dans une lettre datée du 23 mars 2009, l'Office national de l'énergie a indiqué qu'il avait décidé de se pencher sur la question de la révision éventuelle, aux termes de l'article 21 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de la décision RH-2-94². L'Office a sollicité les commentaires des personnes intéressées pour savoir si elles croyaient qu'il y avait matière à revoir la décision RH-2-94. La date limite pour l'envoi de tels commentaires a été fixée au 25 mai 2009.

Le 3 juillet 2009, après étude des commentaires reçus, l'Office a entrepris la révision de la décision RH-2-94 en sollicitant des commentaires sur la poursuite de l'applicabilité de la décision en question et sur les résultats possibles de la révision entreprise. L'Office a indiqué que les parties n'avaient pas à déposer d'autres documents si elles croyaient déjà avoir fait le tour de la question dans ceux déposés précédemment. Il a invité les parties à commenter les résultats possibles suivants et à en suggérer d'autres, le cas échéant.

- La décision RH-2-94 demeure en vigueur, sans qu'il soit porté atteinte aux sociétés qui demandent de ne plus avoir à la respecter.
- La décision RH-2-94 cesse d'être en vigueur; une méthode et un délai de transition convenables pour tout pipeline y demeurant assujetti et ceux utilisant la formule RH-2-94 sont adoptés.
- Un processus générique est enclenché, sous forme d'audience générique formelle ou sous toute autre forme mise au point par les parties intéressées, en vue d'examiner de quelle manière l'Office devrait traiter à l'avenir de la question du coût du capital.

L'Office a donné jusqu'au 18 septembre 2009 pour le dépôt de nouveaux commentaires. Il a étudié l'ensemble des documents déposés par toutes les parties avant de rendre sa décision.

1.2 Opinion de l'Office

La première décision que l'Office doit rendre porte sur la question de savoir s'il existe quelque doute que ce soit quant au bien-fondé de la décision RH-2-94.

Dans les Motifs de décision RH-2-94, l'Office avait indiqué qu'il « ne fixe pas la durée d'application limite pour le mécanisme [de rajustement] et ne prévoit pas réévaluer le taux de [rendement du capital-actions ordinaire] dans le cadre d'une audience officielle avant au moins trois ans »³. L'Office avait ajouté qu'il « s'attend aussi à ce que la structure de capital établie à la

2 Office national de l'énergie, Motifs de décision RH-2-94, TransCanada PipeLines Limited, Westcoast Energy Inc., Foothills Pipe Lines Ltd., Alberta Natural Gas Company Ltd, Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc., Pipeline Interprovincial Inc., TransMountain PipeLine Company Ltd., Pipeline Trans-Nord Inc. Coût du Capital. Mars 1995.

3 *Ibid.*, p. 35

présente audience pour chaque société pipelinière soit valide pendant plusieurs années »⁴. Il est donc clair que l'Office s'attendait à ce que la décision RH-2-94 demeure en place pendant un certain temps. Cependant, de l'avis de l'Office, quinze années constituent une longue période dans le contexte de la réglementation financière. L'Office fait remarquer que depuis 1994, les circonstances financières et économiques ont considérablement évolué.

Dans cette optique, l'Office est d'avis qu'il existe un doute quant au bien-fondé continu de la décision RH-2-94.

Une fois venu à cette conclusion, l'Office doit se pencher sur la façon dont il lui faut agir pour l'établissement du coût du capital.

L'Office est d'avis que les circonstances entourant les décisions relatives au coût du capital aujourd'hui sont différentes de ce qu'elles étaient avant 1994, pour lui comme pour l'industrie. Il fait remarquer que jusqu'à l'instance RH-2-94, les litiges tarifaires étaient chose très fréquente. Depuis, les règlements négociés sont devenus pratique courante. L'Office constate que les parties ont des points de vue différents quant au rôle de la décision RH-2-94 à l'égard des règlements intervenus. De l'avis de l'Office, il ne peut être établi si la décision RH-2-94 a à elle seule facilité les règlements intervenus depuis qu'elle a été rendue, ou si la décision qu'il a rendu en août 1994 à l'effet qu'il accepterait ou rejetterait les règlements dans leur intégralité⁵ a aussi joué un rôle en la matière, au même titre que d'autres facteurs pendant cette période, comme la création de groupes de travail réunissant sociétés pipelinières et parties prenantes. Quelle que soit la raison, avec la vaste expérience acquise par l'industrie en matière de règlements négociés au cours des quinze dernières années, l'Office est d'avis qu'il n'est ni nécessaire ni approprié pour le moment de remplacer la décision RH-2-94 par une autre décision sur le coût du capital des sociétés pipelinières. Par conséquent, la décision RH-2-94 cesse d'être en vigueur.

La décision de l'Office de ne pas adopter une démarche s'appliquant à toutes les sociétés pipelinières ne signifie pas qu'il n'adoptera pas une telle démarche à une date ultérieure.

Compte tenu du fait que certains règlements déjà en vigueur font référence à la formule RH-2-94, afin de faciliter la tâche des parties, l'Office continuera de publier le rendement du capital-actions ordinaire à la fin de 2009 (résultats de 2010) et de 2010 (résultats de 2011), et au-delà si des parties en font la demande.

4 *Ibid.*

5 Lettre de l'Office national de l'énergie datée du 23 août 1994 sur les « règlements négociés pour le transport, les droits et les tarifs », dossier 4600-1000-3.

Annexe I

Lettre de l'Office du 23 mars 2009

Le 23 mars 2009

Destinataires : Parties énumérées dans la liste de distribution ci-jointe

Mémoires au sujet d'une révision éventuelle par l'Office de la décision rendue sur le coût du capital des sociétés pipelinières (RH-2-94)

Madame,
Monsieur,

L'Office national de l'énergie a décidé d'envisager la possibilité de réviser, aux termes de l'article 21 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la décision RH-2-94. Dans cette optique, il va en premier lieu solliciter les commentaires des personnes intéressées pour savoir si elles sont d'avis que la décision en question devrait ou non être révisée. Les commentaires fournis devraient inclure les motifs de la présentation du mémoire ainsi que des suggestions quant au processus à utiliser et aux questions à étudier s'il devait y avoir révision.

Les personnes qui souhaitent faire part de leurs commentaires à ce sujet doivent déposer leur mémoire auprès de l'Office d'ici **midi, heure de Calgary, le lundi 25 mai 2009**.

Après étude des documents ainsi déposés, l'Office informera les parties de ses intentions quant aux étapes subséquentes, le cas échéant.

Il est ordonné aux sociétés dont le nom figure à la partie A de la liste de distribution d'acheminer une copie de la présente à leurs expéditeurs et aux parties intéressées, dont les parties visées par le dernier règlement ou par la décision la plus récente au sujet des droits. Nul besoin cependant de signifier une copie de la lettre à toute personne dont le nom figure à la partie B.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

Claudine Dutil-Berry

Annexe II

Lettre de l'Office du 1^{er} mai 2009

Dossier OF-Tolls-TollsGen-COC 01

Le 1^{er} mai 2009

Destinataires : Parties dont le nom figure sur la liste de distribution ci-jointe

Mémoires sur la question de savoir si l'Office devrait réviser la décision sur le coût du capital des sociétés pipelinières (RH-2-94)

Madame,
Monsieur,

Par lettre en date du 23 mars 2009, l'Office national de l'énergie a fait savoir qu'il avait décidé d'étudier la question de savoir si le moment était propice pour entreprendre une révision, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de la décision RH-2-94. Comme première étape, il a invité les intéressés à lui dire s'ils croient qu'une révision de la décision RH-2-94 s'impose. L'Office a indiqué que les auteurs des commentaires devaient inclure les motifs invoqués de même que leur opinion sur le processus à utiliser et les enjeux dont il faudrait tenir compte s'il devait y avoir révision. L'Office a précisé que les commentaires devaient lui parvenir au plus tard à midi, heure de Calgary, le lundi 25 mai 2009. L'Office a ajouté qu'il étudierait les mémoires et qu'il informerait les parties de ses intentions quant aux initiatives ultérieures, le cas échéant.

Dans sa lettre de réponse datée du 15 avril 2009, l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) a recommandé que l'Office envisage le recours à un processus de rechange suivant lequel l'Office [traduction] « publierait un document d'information sur le coût du capital afin que les mémoires des parties intéressées soient articulés autour de ce thème ». L'ACPP a dit comprendre que le plan de l'Office en serait modifié, mais que le processus qu'elle suggérerait [traduction] « serait plus efficient dans l'ensemble et assurerait que toutes les parties aient la possibilité de commenter des solutions de rechange spécifiques en plus de réduire le coût du processus, que ce soit en temps ou en argent ».

Par la suite, trois parties ont écrit à l'Office au sujet de la proposition de l'ACPP : en date du 15 avril 2009, le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure de l'Ontario s'est dit d'accord qu'un document d'information de l'Office donnerait lieu à des gains d'efficience; en date du 17 avril, l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) a fait savoir que tout en notant le bien-fondé de la proposition de l'ACPP, elle jugeait qu'un tel document d'information ne serait nécessaire que si l'Office décidait d'abord d'entreprendre une révision de la décision RH-2-94, après l'examen des commentaires des parties déposés au plus tard le 25 mai 2009; enfin, dans une lettre datée du 24 avril, Kinder Morgan Canada Inc. (KMC) a indiqué qu'à son avis, il serait prématuré pour l'Office d'envisager la demande de l'ACPP et qu'elle s'attendait à ce que son mémoire du 25 mai 2009 traite de la proposition de l'ACPP.

Après avoir pris ces lettres en considération, l'Office a décidé qu'il ne publierait pas de document d'information à ce stade-ci et il poursuivra la démarche décrite dans sa lettre du 23 mars 2009. L'Office constate que la lettre du 23 mars 2009, tel qu'il est indiqué ci-dessus, avait pour but de solliciter les commentaires des parties sur le « processus à utiliser ... s'il devait y avoir révision ». Après le 25 mai 2009, l'Office prendra en considération tous les documents déposés, dont la proposition de l'ACPP, au sujet de tout processus de cette nature.

Les sociétés figurant dans la partie A de la liste d'envoi ci-jointe sont priées de signifier une copie de la présente lettre à leurs expéditeurs et aux parties intéressées, y compris les parties à la plus récente décision ou au plus récent règlement à l'amiable concernant les droits. Elles n'ont pas à en signifier une copie aux personnes dont le nom figure dans la partie B.

Les parties peuvent consulter la correspondance liée à ce processus dans le dépôt de documents de réglementation de l'Office (voir le site Internet de l'Office au www.neb-one.gc.ca. Cliquez sur « Consulter les documents de réglementation ». À partir du dépôt, cliquez sur « Groupe 1 – gaz » ou « Groupe 1 – pétrole », puis sur « Coût du capital (RH-2-94) – Clients multiples », sur « 1994-06-20 Coût du capital (RH-2-94) » et enfin sur « 2009-03-23 – Demande de commentaires au sujet de la révision de la décision RH-2-94 ». On peut également trouver des documents plus récents en cliquant sur « Corbeille d'arrivée » à la page d'accueil du dépôt.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

Claudine Dutil-Berry

Annexe III

Lettre de l'Office du 3 juillet 2009

Dossier Of-Tolls-TollsGen-COC 01
Le 3 juillet 2009

Destinataires : Parties dont le nom figure sur la liste d'envoi ci-jointe

Révision de la décision sur le coût du capital des sociétés pipelières (RH-2-94)

Madame,
Monsieur,

Contexte

Dans une lettre datée du 23 mars 2009, l'Office national de l'énergie a informé les parties qu'il avait décidé d'étudier la question de savoir s'il y avait lieu d'entreprendre une révision, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, de la décision RH-2-94. L'Office a demandé aux intéressés de lui faire savoir s'ils croient que cette révision s'impose. L'Office a précisé que les présentations devaient inclure les raisons qui les justifient de même que l'opinion de leur auteur sur le processus à suivre et les enjeux à prendre en considération, le cas échéant. Les commentaires devaient parvenir à l'Office au plus tard à midi, heure de Calgary, le 25 mai 2009.

Décision et processus

Ayant examiné les présentations des parties, l'Office a décidé de mettre en branle une révision de la décision RH-2-94 en sollicitant des commentaires sur l'applicabilité future de cette décision. Les personnes intéressées sont priées de déposer leurs commentaires auprès de l'Office au plus tard à **midi, heure de Calgary, le vendredi 18 septembre 2009**.

L'Office tiendra compte dans son processus décisionnel des commentaires déjà déposés sur cette question par suite de sa lettre du 23 mars 2009. Les parties n'ont pas besoin de déposer d'autres présentations à moins d'avoir des commentaires supplémentaires à soumettre.

Dans les commentaires qui seront déposés, les parties pourraient vouloir traiter des résultats possibles suivants :

- La décision RH-2-94 demeure en vigueur, sans qu'il soit porté atteinte aux sociétés qui demandent de ne plus avoir à la respecter.
- La décision RH-2-94 cesse d'être en vigueur; une méthode et un délai de transition convenables pour tout pipeline y demeurant assujéti et ceux utilisant la formule RH-2-94 sont adoptés.

- Un processus générique est enclenché, sous forme d'audience générique formelle ou sous toute autre forme mise au point par les parties intéressées, en vue d'examiner de quelle manière l'Office devrait traiter à l'avenir de la question du coût du capital.

Les parties intéressées peuvent suggérer d'autres résultats possibles au moment de fournir leurs commentaires sur la question de savoir s'il y a lieu pour l'Office de ne plus faire respecter la décision RH-2-94. Par exemple, elles pourraient suggérer un processus en collaboration, distinct des résultats possibles qui précèdent ou formé en partie d'éléments qui y sont empruntés, qui serait dirigé par les parties prenantes intéressées et qui viserait l'élaboration d'une proposition pour fins d'étude par l'Office en vue d'une approbation éventuelle.

Avis et accessibilité de la correspondance

Les sociétés énumérées dans la partie A de la liste d'envoi ci-jointe doivent signifier une copie de la présente à leurs expéditeurs et parties intéressées, y compris les parties à leur décision ou règlement sur les droits le plus récent. Elles n'ont pas besoin de signifier de copie aux personnes dont le nom figure dans la partie B.

L'Office informe les parties qu'il est possible de consulter la correspondance relative à ce processus dans le dépôt de documents de réglementation (site Internet de l'Office au www.neb-one.gc.ca; lien de consultation sous l'en-tête *Documents de réglementation*). Il faut ensuite cliquer sur « Groupe 1 – gaz » ou « Groupe 1 – pétrole », puis sur « Coût du capital (RH-2-94) – Pipelines multiples », sur « 1994-06-20 Coût du capital (RH-2-94) » et enfin sur « 2009-03-23 – Demande de commentaires au sujet de la révision de la décision RH-2-94 ». Il est également possible de consulter des documents déposés depuis peu en cliquant sur « Corbeille d'arrivée » à la page d'accueil du dépôt de documents.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office,

Claudine Dutil-Berry

Annexe IV

Lettre de présentation de l'Office datée du 8 octobre 2009

Dossier : OF-Tolls-TollsGen-COC 01

Le 8 octobre 2009

Destinataires : Parties dont le nom figure dans la liste d'envoi ci-jointe

Révision de la décision sur le coût du capital des sociétés pipelinières (RH-2-94)

Madame, Monsieur,

Le 3 juillet 2009, l'Office a entrepris la révision de la décision RH-2-94. Le document ci-joint présente ce qu'il a décidé à ce sujet.

Par souci de commodité, l'Office a choisi de rendre publics plus tard cette année les motifs de sa décision sous forme d'un livret bleu unique incluant les lettres connexes qu'il a adressées les 23 mars, 1^{er} mai et 3 juillet 2009.

L'Office ordonne aux sociétés dont le nom figure dans la partie A de la liste d'envoi ci-jointe de signifier une copie de la présente lettre et de la décision qu'elle renferme à leurs expéditeurs et aux parties intéressées, dont les parties aux plus récentes décisions ou aux plus récents règlements concernant les droits. Elles n'ont pas à en signifier une copie aux personnes dont le nom figure dans la partie B.

Les parties peuvent consulter la correspondance liée à ce processus dans le dépôt de documents de réglementation de l'Office (voir le site Internet de l'Office au www.neb-one.gc.ca et cliquer sur « Consulter les documents de réglementation »). À partir du dépôt, elles doivent cliquer sur « Groupe 1 – gaz » ou « Groupe 1 – pétrole », puis sur « Coût du capital (RH-2-94) – Clients multiples », sur « 1994-06-20 Coût du capital (RH-2-94) », et enfin sur « 2009-03-23 – Demande de commentaires au sujet de la révision de la décision RH-2-94 ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de l'Office par intérim,

Anne-Marie Erickson

Annexe V

Liste de distribution annexée à la lettre de présentation de l'Office datée du 8 octobre 2009

Method of Service – Mode de service

Efile Notification/Signification par voie électronique

Facsimile/télécopieur

Mail/courier

Part A/Partie A

Alliance Pipeline Ltd.	rob.power@alliance-pipeline.com
Enbridge Pipelines Inc.	helene.long@enbridge.com
Enbridge Pipelines (NW) Inc.	ralph.fischer@enbridge.com
Express Pipeline Limited Partnership	brenda_mcclellan@kindermorgan.com
Foothills Pipelines Inc.	murray_sondergard@transcanada.ca
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.	botis@gazoductqm.com
Kinder Morgan Cochin ULC	brenda_mcclellan@kindermorgan.com
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	ileadley@spectraenergy.com
NOVA Gas Transmission Ltd.	greg_szuch@transcanada.com patrick_keys@transcanada.com
TransCanada PipeLines Limited	murray_sondergard@transcanada.com
Trans Mountain Pipeline Inc.	brenda_mcclellan@kindermorgan.com
Trans-Northern Pipelines Inc.	jlang@tnpi.ca
Westcoast Energy Inc., carrying on business as Spectra Energy Transmission	melthorp@spectraenergy.com

Part B/Partie B

(List of Interested Parties – RH-2-94 – Liste des parties intéressées)

Alberta Department of Energy	regaffairs.energy@gov.ab.ca
B.P. Canada Energy Co.	cheryl.worthy@bp.com
BC Hydro and Power Authority	bchydroregulatorygroup@bchydro.com
City of Calgary	Mark.Rowe@calgary.ca
Canadian Association of Petroleum Producers	jardine@capp.ca
Canadian Energy Pipeline Association	brendakenny@cepa.com
Canwest Gas Supply Inc.	mail / courrier
Centra Transmission Holdings Inc.	jbrophy@efgroupllc.com
Centra Gas Manitoba Inc.	baczarnecki@hydro.mb.ca
Council of Forest Industries of British Columbia	mauch@cofi.org
Enbridge Gas Distribution	tania.persad@enbridge.com
EnCana Corporation	rinde.powell@encana.com
Export Users Group	weislawe@shaw.ca
Gaz Métro	kasselin@gazmetro.com
Huntingdon International Pipeline Corporation	604-592-7620
Imperial Oil Resources	ronald.moore@esso.ca
Industrial Gas Users Association	mnewton@igua.ca
New England Power Company	508-389-2605
Northern Border Pipeline Company	Loretta.McGowan@Nborder.com
Plains Marketing Canada, L.P.	403-233-0399
Province of Ontario	416-326-6996
Province de Québec	418-643-7524

Rochester Gas and Electric Corporation	marjorie_perlman@rge.com
Shell Canada Limited	paul.m.davies@shell.com
Terasen Gas Inc.	regulatory.affairs@terasengas.com
Teck Cominco Metals Ltd.	604-631-3232
TransAlta Corporation	403-267-2575
Union Gas Limited	pplanting@uniongas.com

(Other Pipeline Companies/ Autres sociétés pipelinières)

1057533 Alberta Ltd. / Harvest Operations Corp	403-265-3490
2193914 Canada Limited	tania.persad@enbridge.com
Abitibi-Consolidated Company of Canada	514-394-3624
Agent and General Partner of the Pembina North Ltd. Partnership Pouce Coupé Pipe Line Ltd.	dzacharias@pembina.com
AltaGas Pipeline Partnership	403-691-7576
Apache Canada Ltd.	anita.bianchie@apachecorp.com
ARC Resources Ltd.	lpelletier@arcresources.com
ATCO Utilities	780-420-7400
Bear Paw Processing Company (Canada) Ltd.	701-565-2229
Berens Energy Ltd	403-265-5587
Burlington Resources Canada (Hunter) Ltd.	403-260-6000
Canada Border Services Agency	306-780-7750
Canadian Natural Resources Limited	bryan.bradley@cnrl.com
Canadian – Montana Pipeline Corporation	mail / courrier
Champion Pipe Line Corporation Limited	514-598-3144

Chief Mountain Gas Co-Op Ltd.	mail / courier
Crescent Point Resources Ltd	403-693-0070
County of Vermillion River No. 24 Gas Utility	780-846-2716
Delphi Energy Partnership Delphi Energy Corporation	403-265-6207
Denali Canada	mail / courier
Devon Canada Corporation	keith.fardy@devoncanada.com
DR Four Beat Energy Corporation	406-862-0715
Dome NGL Pipeline Ltd.	Suzanne.Boucher-chen@bp.com
EB Eddy Forest Products Ltd. c/o Domtar Inc.	mail / courier
Echoex Energy Inc.	403-265-4354
Enbridge Pipelines (Westspur) Inc.	Peter.Taylor@enbridge.com
EnCana Ekwan Pipeline Inc	403-645-3054
EnCana Oil & Gas Company Ltd.	rinde.powell@encana.com
EnerMarck Inc.	403-298-2211
ExxonMobil Canada Properties	902-496-4931
Forty Mile Gas Co-Op Ltd.	mail / courier
Fraser Papers Inc. (Canada)	506-737-2100
Glencoe Resources Ltd.	dave.brown@glenres.ca
Holland & Knight	202-955-5564
Husky Oil Operation Limited	susan.anderson@huskyenergy.ca
ISH Energy Ltd.	403-265-1792
Kaiser Exploration Ltd.	403-265-3161

Keyera Energy Ltd.	403-205-8318
Many Islands Pipe Lines (Canada) Limited	306-565-3332
Mid-Continent Pipelines Limited	306-352-8892
Minell Pipeline Limited	204-475-2452
Montreal Pipe Line Limited	514-645-7663
Murphy Canada Exploration Company	403-233-2565
Nexen Inc.	shannon_young@nexeninc.com
Niagara Gas Transmission Limited	tania.persad@enbridge.com
Nova Chemicals (Canada) Ltd.	mcdougcd@novachem.com
NuVista Energy Ltd	403-538-8575
Omimex Canada Ltd.	817-735-8033
Paramount Transmission Ltd	403-262-7994
Peace River Transmission Company Limited	604-697-6210
Pengrowth Corporation	pengrowth@pengrowth.com
Penn West Petroleum Ltd.	403-777-2670
Pioneer Natural Resources Canada	tracey.bell@pxd.com
PMC (Nova Scotia) Company	403-233-0399
Portal Municipal Gas Company Canada Inc.	306-721-9220
Provident Energy Ltd.	rlock@providentenergy.com
SCL Pipeline Inc.	mail / courier
Shiha Energy Transmission Lt.	tom.hong@paramountres.com
Souris Valley Pipeline Limited	306-848-0293
Spectra Energy Empress LP	mkelly@spectraenergy.com
Spectra Energy Midstream Canada LP	BLMoore1@spectraenergy.com

St. Clair Pipelines Management Inc.	902-425-4592
Suncor Energy Inc.	416-733-8048
Sun-Canadian Pipe Line Company	215-977-3409
Sword Energy Ltd.	403-770-4850
Talisman Energy Inc.	403-237-1902
Taurus Exploration Canada Ltd	mail / courier
TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.	kristine_delkus@transcanada.com
True Energy Inc.	403-264-8163
Vault Energy Inc.	403-262-5524
Vector Pipeline Limited Partnership	734-462-0231
Wolstittmor Joint Venture	403-513-3750
Yukon Pipelines Ltd.	bhedges@russelmetals.com

(Interested Parties / parties intéressées)

The Honourable Robert Douglas Nicholson, P.C., Q.C., M.P. Minister of Justice & Attorney General of Canada	613-990-7255
The Honourable Wally Oppal Attorney General & Minister Responsible for Multiculturalism Province of British Columbia	250-387-6411
The Honourable Alison Redford, Q.C. Minister of Justice & Attorney General and Government House Leader Province of Alberta	780-422-6621
The Honourable Don Morgan Minister of Justice & Attorney General Province of Saskatchewan	306-787-1232

The Honourable Dave Chomiak Minister of Justice and Attorney General Government House Leader Province of Manitoba	204-945-2517
The Honourable Chris Bentley Attorney General of the Province of Ontario	416-326-4007
L'Honourable Kathleen Weil Ministre de la Justice du Québec Procureure générale Notaire générale du Québec Ministre responsable des lois professionnelles	418-646-0027
The Honourable Thomas J. Burke, Q.C. Attorney General Minister of Justice and Consumer Affairs Province of New Brunswick	506-453-7154
The Honourable Cecil P. Clarke Attorney General and Minister of Justice Minister Responsible for Human Rights Act Minister Responsible for Regulations Act Province of Nova Scotia	902-424-0510
The Honourable Gerard Greenan Attorney General Province of Prince Edward Island	902-368-4910
The Honourable Thomas W. Marshall Minister of Justice & Attorney General Province of Newfoundland and Labrador	709-729-0469
The Honourable Marian Horne Minister of Justice Government of the Yukon Yukon Legislative Assembly	867-393-7400
The Honourable Jackson Lafferty Minister of Justice Minister of Industry, Tourism and Investment Government of the Northwest Territories	jackson_lafferty@gov.nt.ca

The Honourable Eva Aariak
Premier
Minister of Executive and Intergovernmental Affairs
Minister Responsible for the Status of Women
Minister Responsible for Immigration
Government of the Nunavut Territory 867-975-5051

Hydro One Networks Inc. Susan.E.Frank@HydroOne.com

Sun Life Financial 416-595-1770

(Provincial Government Departments / Ministères provinciaux)

The Honourable Barry Barnet
Minister of Energy and
Minister Responsible for Conserve Nova Scotia
Nova Scotia Department of Energy 902-424-3265

The Honourable Blair Lekstrom
Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources
OGD – Oil & Gas Division
Province of British Columbia 250-356-2965

Mr. Stirling Bates
Director of Regulatory Policy
Oil and Gas Policy Branch
Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources
Province of British Columbia 250-952-0251

Ms. C. J. C. Page, Counsel
Director
Regulatory Affairs
Alberta Department of Energy 403-297-5499

Mr. Douglas Larder, Q.C.
General Counsel and Executive Director-Law
Alberta Utilities Commission 403-592-4406

Mr. Kent Campbell
Deputy Minister
Energy & Resources
Government of Saskatchewan 306-787-2159

Mr. Keith Lowdon
Director, Petroleum Branch
Science, Technology, Energy & Mines 204-945-0586

The Honourable John Gerretsen
Minister of the Environment
Ministry of the Environment
Province of Ontario 416-314-7337

Minister George Smitherman
Ministry of Energy and Infrastructure
Province of Ontario 416-327-6754

Mr. Edward Sweet edward.sweet@ontario.ca
Ministry of Energy & Infrastructure
Energy Markets Section
Energy Supply and Competition Branch
Office of Energy Supply, Transmission, and Distribution Policy
Province of Ontario

M. Claude Béchar
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
Province de Québec 418-643-4318

Mr. Paul Molloy, P.Eng.
Manager, Petroleum Engineering
Energy Branch
Government of Newfoundland and Labrador
Department of Natural Resources 709-729-2508

Office of the Utilities Consumer Advocate (Alberta) rmccreary@rmrf.com

(Associations)

Mr. David Butters
President & CEO
Association of Power Producers of Ontario appro@appro.org

Mr. Nick Schultz
Vice President, Pipeline Regulation and General Counsel
Canadian Association of Petroleum Producers 403-266-3123

Mr. David Podruzny
Vice President, Business and Economics
Secretary to the Board
The Canadian Chemical Producers' Association 613-237-4061

Mr. Michael Cleland President and CEO Canadian Gas Association	613-748-9078
Mr. Murray Newton President Industrial Gas Users Association	613-230-9531
Mr. Shane Pospisil President and CEO Ontario Energy Association	416-961-1173
Ms. Karmen Groza Office Administrator/Office Manager Small Explorers and Producers' Association of Canada	403-269-3636
Ms. Brenda Kenny President Canadian Energy Pipeline Association	403-221-8760
Mr. Pierre Guimond President Canadian Electricity Association	613-230-9326
Mr. Paul Vogel Cohen Highley LLP	519-672-5960
Mr. David Core President Canadian Association of Energy & Pipeline Landowners Associations	DaveCore@caepla.org